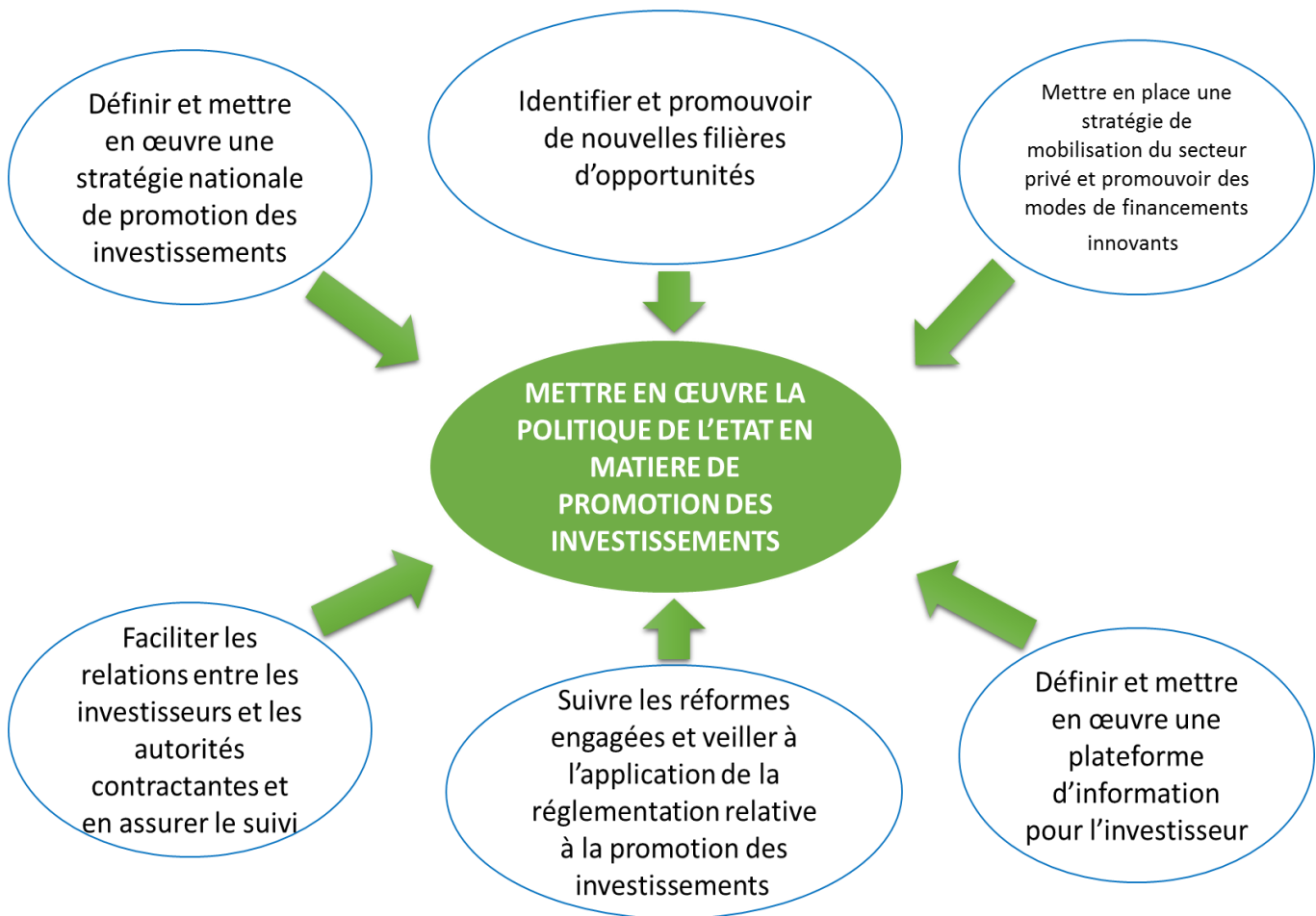


MISSIONS DE LA DPI

La Direction de la Promotion des Investissements a pour mission l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de promotion des investissements. A ce titre, elle est chargée de:

- 1- Définir la stratégie nationale de promotion des investissements ;
- 2- Assurer le suivi des réformes et de l'application de la réglementation relative à la promotion des investissements ;
- 3- Réaliser des études et promouvoir des filières d'opportunité ;
- 4- Promouvoir des modes d'investissement et de financement innovants et alternatifs ;
- 5- Faciliter les relations entre les investisseurs et les autorités contractantes qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales ou des administrations parapubliques ;
- 6- Définir une plateforme d'information pour les investisseurs ;
- 7- Participer aux travaux du Comité national d'appui aux partenariats public-privé.



Parallèlement, la DPI s'attelle à mobiliser le secteur privé autour des projets et programmes économiques du gouvernement, notamment le PSE. A cet effet, une stratégie a été arrêtée pour créer une plateforme de dialogue et d'échanges avec les organisations patronales.

ORGANISATION DPI

La Direction de la Promotion des Investissements comprend :

- **une division de la réglementation et de la promotion des filières économiques**, chargée de définir et de mettre à jour les textes relatifs à la promotion des investissements au Sénégal. Elle prend en charge l'ensemble des aspects relatifs à l'identification et le suivi des filières d'opportunité pour l'investissement privé au Sénégal.
- **une division du suivi des investissements et de l'assistance aux administrations**, chargée de canaliser l'ensemble des réflexions et pratiques afférentes à la stratégie de promotion des investissements, et de la conduite des travaux portant sur l'assistance aux Administrations, aux collectivités locales et sociétés parapubliques dans le domaine des investissements privés.

